



SAGE-FEMME AU SERVICE DE PMI (H/F)

LE DÉPARTEMENT RECRUTE DES SAGES-FEMMES POUR SON SERVICE PMI

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Vous pouvez déposer votre candidature de préférence sur internet : seinesaintdenis.fr/emploi-entrepreneuriat/ avec un CV et une lettre de motivation à l'attention de :
MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-
DENIS
PRHM - DRH
Equipe ERH2
93006 BOBIGNY CEDEX

Vous serez reçu-e pour un entretien en commission de recrutement. Celle-ci sera composée de responsables en ressources humaines et du service concerné.

MISSIONS

- Exercer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
- Informer sur l'environnement de la naissance et développer des actions d'éducation pour la santé, d'accompagnement des futurs parents et contribuer au renforcement du lien parents-enfant
- Effectuer des suivis de grossesse, soit par des visites à domicile, soit par des consultations en centre de PMI
- Préparer la naissance en cours collectifs
- Renforcer l'accompagnement des femmes enceintes dont l'état sanitaire ou la situation matérielle ou psychologique nécessite une protection particulière
- Participer au réseau périnatal de proximité
- Participer à la protection de l'enfance

COMPÉTENCES/ QUALIFICATIONS

- Diplôme d'État de sage-femme, diplôme conforme aux directives européennes ou attestation d'équivalence délivrée par le Ministère
- 3 ans d'expérience requis

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

- Un accompagnement à la prise de fonctions
- Des possibilités de mobilité et d'évolution professionnelle
- Une offre de formation tout au long de la carrière
- Un déroulement de carrière favorable
- La possibilité d'occuper des postes de référent-e technique en service central ou de devenir responsable d'un territoire
- 37 jours de congés par an avec possibilité de bénéficier de récupération de temps de travail et du Compte Épargne Temps
- Des avantages sociaux : mutuelle, chèques vacances, Comité des œuvres sociales (CDOS)...

ÉGALITÉ
LE DÉPARTEMENT
ENGAGÉ



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

La Seine-Saint-Denis, un territoire jeune et dynamique au cœur du Grand Paris

- Plus de 1,5 million d'habitant-e-s
- 40 communes
- L'un des plus jeunes départements français

La Seine-Saint-Denis a le plus fort taux de fécondité et de natalité de France métropolitaine :

- 2,5 enfants par femmes
- Près de 30 000 naissances par an

Avec le Grand Paris et l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Seine-Saint-Denis bénéficie de nombreux projets d'aménagement.

Le Département : une assemblée élue

- 40 conseillers et conseillères départementaux-ales
- Présidée par Stéphane Troussel

Un service public de proximité

- 8 000 agent-e-s
- Plus de 100 métiers différents

Des compétences variées

Collèges, voirie, parcs, eau et assainissement, environnement, actions culturelles et sportives, lutte contre les discriminations, aménagement du territoire, action sanitaire et sociale, protection de l'enfance, crèches départementales, protection maternelle et infantile...

Le service de protection maternelle, infantile de planification et d'éducation familiale (PMI/PF) de Seine-Saint-Denis

Un acteur au service de la santé des habitant-e-s

L'action de la PMI se situe à la croisée des champs médicaux, éducatifs, sociaux et psychologiques et plus particulièrement :

- en prévention précoce de proximité,
- par une approche globale de la santé.

Des missions fixées par la Loi

La PMI s'adresse à toutes et tous mais plus particulièrement aux :

- jeunes,
- femmes enceintes,
- parents avec enfants de moins de 6 ans,
- enfants confié-e-s à l'aide sociale à l'enfance,
- professionnel-le-s des modes d'accueil.

La PMI conduit et participe à des actions partenariales avec les maternités et services de néonatalogie, l'éducation nationale, la Caf, la CPAM, les villes, les services sociaux...

La PMI est un service entièrement gratuit pour les habitant-e-s, financé par le Conseil départemental.

Son organisation :

- 22 circonscriptions,
- 112 centres de PMI répartis sur tout le territoire,
- une équipe pluri-professionnelle (médecins, sages-femmes, puériculteur-riche-s, auxiliaires de puériculture, psychologues, psychomotricien-ne-s, éducateur-riche-s de jeunes enfants, conseiller-ère-s conjugaux-ales, assistant-e-s gestionnaires des modes d'accueil).

Le service est dirigé par un-e médecin chef-fe de service.

Un projet de santé publique PMI/PF 2019-2021

Le service de protection maternelle et infantile a engagé un projet de santé publique pour agir sur les déterminants de santé, maintenir et améliorer la santé de la population, dès la petite enfance.